Envoyé en préfecture le 22/07/2022

Reçu en préfecture le 22/07/2022

Affiché le 22/07/2022



ID: 073-200086569-20220708-22048-DE

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

COMMUNE DE VAL-D'ARC

DELIBERATION 22-048 ABROGE LA DELIBERATION 22-035

L'an deux mil vingt-deux et le huit juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Val-d'Arc dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil de Randens, sous la présidence de Monsieur RICO-PEREZ José, Maire.

Nombre de conseillers : Date de convocation : 04/07/2022

En exercice: 23 Date d'affichage: 04/07/2022

Présents: 18 Votants: 19

<u>Présents</u>: MM. RICO-PEREZ José - GENON Hervé - BIBOLLET Nicolas - DELWAL Jean-Luc - MANENTI Rémi - MARTINET Frédéric - MARTINET Jacky - MICHELLAND Bruno – RICHARD Denis - RIZZON Bruno

Mmes BAZIN Josyane - COMBET Claire - GAZET Véronique - GENON Marie - JABOUILLE Martine - MASSUTTI Carole - PAVIET Laura - PEREZ Stéphanie

<u>Excusés</u>: MM. GACHET Roger - MELLAN Lionel Mmes BOIVINEAU Myriam - JALLIFFIER-VERNE Christelle - LEGRAND Alexandra

A été nommé secrétaire de séance : Bruno MICHELLAND

<u>Objet</u>: Demande de subvention au titre du FDEC programme 2023 pour des travaux de réfection de salles et de reprise de la toiture du groupe scolaire d'Aiguebelle

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de lancer une campagne de réfection de la toiture du groupe scolaire complètement dégradée et dangereuse, et entreprendre la réfection de salles de classe pour satisfaire aux normes de sécurité et d'accessibilité, et qui en outre nécessitent un rafraîchissement.

Monsieur le Maire expose au conseil le détail des opérations dont le coût s'élève à 155 190,00 euros hors taxes (cent cinquante-cinq mille cent quatre-vingt-dix euros hors taxes).

Il présente au conseil municipal le plan de financement associé.



ID: 073-200086569-20220708-22048-DE

Le conseil municipal, après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et pris connaissance des documents associés, après avoir délibéré, à l'unanimité des personnes présentes et représentées :

- Approuve le projet et la nature des travaux,
- Approuve le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 155 190,00 euros hors taxes
- Approuve le plan de financement suivant :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT*	Nature des recettes	Taux	Montant
Travaux de réfection du groupe scolaire d'Aiguebelle et mise aux normes accessibilité et sécurité	155 190,00 €	Département - FDEC	49 %	76 043,10 €
		Autofinancement de la commune	51 %	79 146,90 €
TOTAL	155 190,00 €	TOTAL	100 %	155 190,00 €

- Autorise monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants,
- Sollicite dès à présent une dérogation pour lancer la consultation et commencer les travaux.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt

en Sous-Préfecture le 22. Juli Net 2022 et publication ou

notification

José RICO-PEREZ

e Maire

José RICO-PEREZ

Maire,